

REGLEMENT 7^{ème} COURCELLES HISTORIQUE le 04 Juin 2017.

Règlement à lire, à respecter et à signer absolument avant le départ :

La municipalité de Courcelles Val d'Esnois, l'association « les dynamiques du Badin » et l'Amicale des Collectionneurs de Véhicules Anciens du Sud Haut-Marnais organisent, le 04 Juin 2017, une démonstration en côte sur route fermée, sans chronométrage, ni classement, ni notion de vitesse, appelée 7^{ème} Courcelles Historique.

Directeur d'épreuve : SANREY Eric

Responsable administratif : GRANDJEAN Sabine

Responsable de la sécurité : MAGDELAINE Michel

La manifestation est ouverte à tous les véhicules dont le modèle a été produit avant le 31/12/1986 ainsi que les véhicules d'exceptions.

Soixante véhicules seront autorisés au départ et cinq véhicules de l'organisation. Priorité sera faite aux véhicules les plus anciens. L'organisateur se réserve le droit de refuser un véhicule n'ayant pas les critères de la manifestation.

Pour les véhicules bénéficiant d'un arceau de sécurité, les participants devront être sanglés et casqués, un extincteur à bord est conseillé.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de motos et de side-cars.

Les participants déclarent être totalement informés de la nature de cette manifestation qui est un rassemblement destiné à distraire les possesseurs des véhicules et les spectateurs, sans esprit de compétition.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants.

Au cours des montées, les participants s'engagent à faire preuve du meilleur fair-play vis-à-vis des autres participants et des spectateurs.

Les participants sont prévenus que les infractions, incidents ou accidents pourraient être relevés à leur rencontre par les autorités compétentes, les signaleurs et organisateurs ainsi que toutes conduites jugées dangereuses entraîneront l'exclusion de la manifestation. Les droits d'engagement restent acquis à l'organisateur.

Les conducteurs et leur entourage ont été informés que les bénévoles présents lors de cette manifestation sont mis en place uniquement pour l'information des participants et ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des incidents ou accidents durant cette journée.

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance de la signalisation utilisée qui pourrait être présentée par les bénévoles répartis sur le parcours et s'obligent à s'y conformer sans réserve. Un briefing aura lieu le matin pour rappeler ces règles.

Une modification d'itinéraire, la suppression d'une montée ou autres changements ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement soit total, soit partiel de l'engagement.

Les participants engagés renoncent à poursuivre l'organisateur au titre du droit à l'image et acceptent la parution dans toutes brochures ou publications des photos ou images prises d'eux lors de la manifestation.

Les participants s'engagent à apposer sur leur véhicules la publicité fournie par l'organisateur.

Le conducteur est le seul responsable de la personne qu'il transporte avec lui. Une autorisation parentale devra être signée et donnée à l'organisateur si l'accompagnateur est mineur.

Fait à Courcelles, le

Véhicule Type Année

Conducteur 1 : Nom Lu et approuvé Signature